

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 janvier 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5211-19

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivants.

12.1- Plainte de Monsieur Patrick Marcoux

13.1- PTMOBC-Report de la date limite de dépôt de projets

13.2- Consignes sur les bouteilles de vin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5212-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin

APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 décembre 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 24 janvier 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2018;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2018, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5213-19

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 607 843,49 \$, salaires : 26 512,89 \$, pour un montant total de 634 356,38 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 5214-19

DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2019 selon les dates suivantes : 24 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin, 22 août, 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre;

QUE les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5215-19

**LETTRE DE REMERCIEMENTS À MESSIEURS MATHIEU POULIN,
CLAUDE DESPARS ET MADAME DOMINIQUE ROY-GOULET**

CONSIDÉRANT que trois administrateurs ont quitté leur siège au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des remerciements soient envoyés aux anciens administrateurs de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5216-19

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME RADIO

CONSIDÉRANT que pour une bonne communication entre les employés de terrain, des radios de bonne qualité sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que ces radios commencent à être désuètes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder aux changements nécessaires dans le dossier du système de communication entre employés de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5217-19

DEMANDE DE HAUTE VITESSE DANS LE RANG ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT que les besoins en informatique de la Régie augmentent;

CONSIDÉRANT que de plus en plus, les différents ministères demandent des dossiers ou rapports faits par informatique;

CONSIDÉRANT que tout le système de traitement des eaux à la Régie est géré de façon informatique;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent l'envoi, au bureau du député de Beauce-Sud Monsieur Samuel Poulin, d'une demande officielle pour obtenir la haute vitesse dans le rang St-Joseph, dans la localité de St-Côme-Linière.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le huis clos est demandé par le président, Monsieur Marcel Busque. Il est 19 h 58.

Les membres du conseil sont mis au courant de la plainte déposée par monsieur Patrick Marcoux concernant son abolition de poste.

Le huis clos est levé. Il est 20 h 08.

RÉSOLUTION NO : 5218-19

PTMOBC – REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) adopté par le MDDELCC prévoit le bannissement de l'élimination de la matière organique;

CONSIDÉRANT qu'une collecte sélective des matières organiques par l'ajout d'un bac brun n'est pas l'option privilégiée par les municipalités de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le programme établi pour financer l'implantation d'infrastructures de recyclage de la matière organique à grande échelle, soit le programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC), stipule que le dépôt des demandes doit être fait au plus tard le 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est engagé, en partenariat avec la MRC de Beauce-Sartigan, dans un projet de démonstration technologique initié par la compagnie Viridis pour déterminer si le traitement de la matière organique par Traitement Mécano-biologique (TMB) peut être sérieusement considéré comme une option performante afin d'optimiser les ressources et d'atteindre le bannissement énoncé par la PQGMR;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) vont être impliqués dans le projet de démonstration technologique en cours et que cela fournira des informations pertinentes qui leur permettront de statuer sur l'admissibilité d'infrastructures de TMB au financement du PTMOBC;

CONSIDÉRANT l'importance des investissements nécessaires à l'implantation de ce type de projet et le devoir d'utilisation judicieuse des fonds publics qui incombe aux municipalités;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil demandent au MDDELCC de reporter la date limite de dépôt de projets du PTMOBC jusqu'au 31 décembre 2021;

QUE les membres de ce conseil autorisent l'envoi de cette résolution aux personnes concernées :

- M Benoit Charette, député et ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC),
- Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,
- Mme Sonia Gagné, PDG de Recyc-Québec,
- M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud,
- Mme Karine Boies, présidente de Réseau environnement,
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM),
- L'Union des Municipalités du Québec (UMQ),
- L'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5219-19

CONSIGNE SUR LES BOUTEILLES DE VIN ET SPIRITUEUX

CONSIDÉRANT que plus de 200 millions de bouteilles de vin sont vendues par la société d'État;

CONSIDÉRANT que seulement 14% du verre placé dans les bacs ou les sacs de recyclage par les citoyens est recyclé;

CONSIDÉRANT que la présence de ce verre peut être source de contamination pour les autres matières;

CONSIDÉRANT que des travailleuses et travailleurs sont blessés dans les centres de tri en manipulant du verre cassé;

CONSIDÉRANT que la consigne fonctionne très bien sur les bouteilles de bière classiques, avec un taux de recyclage et de récupération qui frise les 100%;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, l'usine québécoise qui fabrique des contenants en verre, doit importer de l'étranger du verre broyé à grands frais;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil demandent au MDDELCC une consigne sur les bouteilles de vin et spiritueux;

QUE les membres de ce conseil autorisent l'envoi de cette résolution aux personnes concernées :

- M Benoit Charette, député et ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC);
- Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme Sonia Gagné, PDG de Recyc-Québec;
- M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud;
- Mme Karine Boies, présidente de Réseau environnement;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5220-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX